

Création de RIMES, le Réseau de l'Interprétariat Médical Et Social

Neuf associations françaises créent le réseau national de promotion de l'interprétariat médical et social professionnel afin de garantir un accès effectif aux droits fondamentaux des personnes non francophones.

Dans le contexte d'une société française accueillant des personnes étrangères non francophones, la question du recours à l'interprétariat dans les services publics et le secteur associatif est pleinement posée.

La barrière de la langue apparaît, pour les personnes non-francophones, comme un frein majeur à l'accès aux droits et aux services publics. En effet, comment, lorsqu'on maîtrise peu ou mal le français, s'orienter, comprendre les informations et faire valoir ses droits ? De la même façon, du côté des professionnel-le-s, comment remplir correctement sa mission d'accueil et de traitement égal de tous les usagers lorsque l'on n'est pas sûr-e de comprendre ni de se faire comprendre ?

Face à ces constats, différentes associations, réparties sur l'ensemble du territoire national, engagées dans l'accueil et l'intégration des personnes étrangères et défendant l'égalité des droits, développent des services d'interprétariat professionnel dans les domaines médical, social, administratif et éducatif.

Depuis 2011, elles coopèrent activement entre elles afin d'harmoniser leurs pratiques, de conforter la qualité de leurs interventions et de faire reconnaître le métier d'interprète professionnel. Ce travail partenarial a permis l'adoption de la *Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France* et la reconnaissance de l'interprétariat dans le domaine de la santé¹.

Conscientes des enjeux en termes de qualité de l'interprétariat, d'exigences déontologiques et d'égalité d'accès à l'ensemble des services publics sur tous les territoires, ces associations se réunissent aujourd'hui au sein de *RIMES – le Réseau de l'Interprétariat Médical Et Social*, afin de poursuivre et d'étendre le travail engagé.

RIMES se donne pour objet de :

- promouvoir et développer l'interprétariat médical et social professionnel et en garantir la qualité ;
- favoriser la formation et la recherche dans le domaine de l'interprétariat médical et social ;
- promouvoir, pour les interprètes, un statut professionnel en adéquation avec les compétences exigées.

La naissance de RIMES vise à renforcer la qualité des services d'interprétariat professionnel en France dans les domaines médical, social, administratif et éducatif, et à faire reconnaître l'importance de l'interprétariat professionnel pour des parcours d'intégration réussis et pour l'égalité d'accès aux droits.

La Présidente, Emilie JUNG

¹ Loi de santé publique du 26 janvier 2016 (article 90), décret d'application du 7 mai 2017 et *Référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques - Interprétariat linguistique dans le domaine de la santé*, octobre 2017, Haute Autorité de Santé.

Les associations membres :

Association Dauphinoise pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers (ADATE) - Grenoble,
www.adata.org

Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers (APTIRA) - Angers,
Association Santé Migrants Loire-Atlantique (ASAMLA) - Nantes,
www.asamla.fr

Conseil et Formation sur les Relations Interculturelles et les Migrations (COFRIMI) - Toulouse,
www.cofrimi.com

ISM CORUM - Lyon,
www.ismcorum.org

Inter Services Migrants Interprétariat - Paris,
www.ism-interpretariat.fr

Migrations Santé Alsace – Strasbourg,
www.migrationsante.org

Osiris Interprétariat - Marseille
www.osiris-interpretariat.org

Réseau Louis Guilloux - Rennes
www.rlg35.org

Contact presse :

- national : Emilie JUNG – Migrations Santé Alsace – e.jung@migrationsante.org
- en région : les associations concernées

Pièces jointes :

- Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France

Réseau de l'Interprétariat Médical Et Social

